HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10. SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-registry@un.org, ohchr-hrcouncil@un.org

Trent-deuxième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme Genève, le 5 novembre 2021

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 1 novembre 2021 à 16 heures, la Présidente du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre signée par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire du Conseil sur les effets de la situation actuelle au Soudan sur les droits de l'homme, soumise conjointement avec les États-Unis d'Amérique, la Norvège, l'Allemagne et le Soudan.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. Selon la lettre susmentionnée, la demande a été appuyée par 18 États membres du Conseil suivants : Allemagne, Autriche, Brésil, Bulgarie, Danemark, France, Italie, Japon, Libye, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Tchéquie, Ukraine et Uruguay. La demande a également été soutenue par 30 États observateurs auprès du Conseil : Albanie, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Roumanie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse. Par la suite, le Secrétariat a été informé que le Malawi et le Portugal ont rejoint la liste des États demandant la convocation de la session.

La Mission permanente du Soudan, dans sa note verbale du 2 novembre 2021, a informé la Présidente du Conseil des droits de l'homme que, en référence à la lettre susmentionnée, le Soudan s'est dissocié de l'initiative et a ainsi demandé qu'il soit retiré de la liste des pays demandant la convocation de la session extraordinaire.

Suite à des consultations avec la Présidente du Conseil des droits de l'homme, la 32ème session extraordinaire se tiendra le vendredi 5 novembre 2021 à 12h30.

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, la Présidente tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur la conduite et l'organisation de celle-ci le mercredi 3 novembre 2021 à 17h30.

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.